

FICHE TECHNIQUE

Situation A 10 km de Masseube, 20 km de Mirande et 32 km d'Auch

Parking Au village devant la mairie

Niveau de difficulté Facile

Balisage Suivre les panneaux rouges

Ouverture du sentier : Ouvert toute l'année

A voir en chemin*

Eglise Saint-Matrin de Lagarde*

Eglise de Saint-Germier de Hachan*

Moulin de Lagarde : propriété privé

Sites castraux

***Possibilité de visite le mercredi entre 14h et 19h, demander au secrétariat de la mairie.**

** Pour plus de renseignements, un livret marche et patrimoine réalisé par l'association ACTA est en vente dans tous les lieux publics du territoire. Pour vous le procurer informations sur le site d'ACTA : www.acta32.free.fr*

Les à Côtés

Où boire et manger ?

Restaurant « O'Gascon »
« Au Village »
32300 Viozan
05.62.05.27.45

Boulangerie
Monsieur Duprat Henri
« Moulin »
32300 Viozan
05.62.67.03.51

Où dormir ?

M. Mme Mc BRATNEY
M. Mme BLENCKARN
Le Carde
32300 Lagarde-Hachan
Tèl : 05.62.67.09.21

La communauté de communes édite d'autres sentiers que vous pouvez retirer dans les mairies, restaurants et chambres d'hôtes du territoire ou télécharger sur notre site internet.

Vous pouvez également trouver un livret de tous les sentiers de VVA dans lequel est présenté l'historique de chaque village ainsi que sa promenade.

**Communauté de Communes
Vals et Villages en Astarac
« La Gravière »
32300 Idrac-Respaillès**

**05.62.66.92.66
www.vva-gers.com**

VALS ET VILLAGES EN ASTARAC

Sentier de Lagarde-Hachan

Le sentier du Bois du Cerf

Randonnée Pédestre et VTT



12 kilomètres par itinéraire principal

Par itinéraire principal :

**Temps de marche 3 h
Temps de VTT 2h15**



Entre Auch (37 min) / Mirande (25 min) / Masseube (15 min)

Départ place de la mairie

1 - A partir de la Mairie, place André Labat, traverser la voie goudronnée pour aller tout droit.

2 - Au 1er carrefour, tourner à droite ...

3 - ... au 2ème à gauche. Continuer sur cette voie goudronnée qui mène au croisement avec la RD 150.

4 - Aller tout droit sur le chemin de terre.

5 - Traverser le ruisseau, prendre à droite et le remonter (rive droite).

6 - Au niveau du pont, de nouveau à droite, jusqu'à la RD 150.

7 - Tourner à gauche et de suite à droite le long du bois ...

8 - ... Prendre le 1er chemin à gauche

9 - ... puis à droite le chemin de terre avant la RD 150

10 - Au chemin goudronné, tout droit.

11 - Arrivé à Aujan-Mournède tourner à droite.

12 - Prendre le 1er chemin goudronné à droite.

13 - Au sommet de la montée prendre à droite le chemin de crête qui longe la forêt.

14 - Sur la voie goudronnée, continuer tout droit jusqu'à l'entrée du village.

15 - Prendre à gauche avant la 2ème maison du village, le chemin qui s'enfonce dans le bois. Descendre le versant.

16 - En bas prendre à droite et continuer tout droit sur un chemin empierré, une partie goudronnée et un chemin en terre.

17 - Au bout du chemin à droite ; entrer tout droit dans le bois, et remonter jusqu'au sommet.

18 - Prendre à droite la route qui mène à Lagarde-Hachan.

